



DÉCLARATION DE
PERFORMANCE
No. DOP-CPR-DP02

1. Code d'identification unique du type de produit ou de la famille de produits : DP02 Non-tissé 150 g/m ²					
2. Type, numéro de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :					
3. Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, tels que prévus par le fabricant : Utilisation comme revêtement mural à l'intérieur d'un bâtiment, conformément aux spécifications du fabricant et aux pratiques d'installation conformément à la norme EN 15102:2007+A1:2011.					
4. Nom, nom commercial enregistré ou marque déposée et adresse de contact du fabricant : Decoprint Dommekensstraat 2 9240 Zele Belgique					
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du représentant autorisé (distributeur, importateur) : Decoprint NV Dommekensstraat 2 9240 Zele Belgique					
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP/AVCP) du produit de construction : système 3					
7. Dans le cas d'une déclaration de performance relative à un produit de construction couvert par une norme harmonisée : Le laboratoire d'essai notifié CENTEXBEL a effectué la détermination du type de produit sur la base d'essais de type (sur la base d'un échantillonnage réalisé par le fabricant) et a délivré le(s) rapport(s) d'essai : 23.01681.02					
8. Performance déclarée:					
Caractéristique essentielle	Performance	Spécification technique harmonisée	Caractéristique essentielle	Performance	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu EN 13501-1	C-s1,d0	EN 15102:2007 A1:2011	Emission de monomère de chlorure de vinyle EN 12149-B	< 0.2 mg / kg	EN 15102:2007 A1:2011
Émission de formaldéhyde EN 12149-C	< 120 mg / kg		Absorption acoustique ISO 354	NPD	
Émission de métaux lourds EN 12149-A	Antimoine < 0.1 mg/kg Arsenic < 0.1 mg/kg Baryum < 0.1 mg/kg Cadmium < 0.3mg/kg Chrome < 0.1 mg/kg Plomb < 0.5 mg/kg Mercure « 0.1 mg/kg Sélénium < 1 mg /kg		Résistance thermique «EN 12524» of «EN 12667»	NPD	
La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est conforme à la performance déclarée au point 8. Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour et au nom du fabricant par Directeur général Philippe Debruyne 09/06/2023 Zele, Belgique					